

Les Cahiers de droit



ÉDITH DELEURY et DOMINIQUE GOUBAU, *Le droit des personnes physiques*, 2^e éd., Cowansville, Éditions Yvon Blais, 1997, 708 p., ISBN 2-89451-168X.

Catherine Perreault

Volume 39, numéro 1, 1998

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/043488ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/043488ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (imprimé)

1918-8218 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Perreault, C. (1998). Compte rendu de [ÉDITH DELEURY et DOMINIQUE GOUBAU, *Le droit des personnes physiques*, 2^e éd., Cowansville, Éditions Yvon Blais, 1997, 708 p., ISBN 2-89451-168X.] *Les Cahiers de droit*, 39(1), 200–202.
<https://doi.org/10.7202/043488ar>

Par ailleurs, l'index nous a semblé un peu trop concis pour bien remplir son rôle.

Le *Guide Internet juridique* de Louis X. Lavoie s'avère tout de même une belle réussite. Des données claires, précises et détaillées en font un ouvrage de référence utile sinon indispensable. Les recherches du guide étaient à jour au 1^{er} mars 1997, alors vivement la mise à jour.

Anne-Marie BEAULIEU
Université Laval

ÉDITH DELEURY et DOMINIQUE GOUBAU,
Le droit des personnes physiques, 2^e éd.,
Cowansville, Éditions Yvon Blais, 1997,
708 p., ISBN 2-89451-168X.

En constante évolution depuis les 30 dernières années, le droit des personnes physiques a fait l'objet de nombreuses réformes. Le nouveau *Code civil du Québec* vient clarifier et systématiser le droit tel qu'il existait. Conscient des changements intervenus dans la société, le législateur établit de nouvelles règles mieux adaptées aux exigences d'une société moderne¹.

Parallèlement aux progrès technologiques, on voit apparaître au sein de la société une nouvelle conception de la personne physique. Le législateur doit dorénavant tenir compte de l'augmentation des revendications quant aux droits de la personne, tout en assurant un équilibre entre le désir de liberté individuelle et la protection de l'individu qu'une telle notion implique.

Le nouveau Code se veut le reflet de cette évolution du droit des personnes physiques puisqu'il axe la rédaction du livre premier des personnes sur la primauté accordée à la personne humaine, sujet de droit, complexe et entière. L'être humain n'est plus un concept abstrait et désincarné, mais une entité concrète comportant des aspects physiologique,

psychologique et social². En ce sens, le législateur s'attarde plus précisément à la dignité et à l'autonomie des personnes placées dans des situations particulières et accroît les responsabilités individuelles et familiales à leur égard. Il opère ainsi une réforme profonde, particulièrement en matière d'intégrité de la personne, de tutelle du mineur et de régimes de protection des majeurs inaptes³.

C'est dans ce contexte de réforme, peu de temps après l'adoption du nouveau Code, qu'a paru en 1994 la première édition de l'ouvrage *Le droit des personnes physiques*⁴. Peu d'interprétations doctrinales et jurisprudentielles existant sur ce nouveau droit des personnes, tel qu'il était désormais régi par le C.c.Q., les auteurs ont fondé leur interprétation sur la jurisprudence et la doctrine élaborées par l'ancien Code et, à l'occasion, sur le droit français lorsque la similarité des dispositions le permettait.

La seconde édition, parue trois ans plus tard, s'inscrit dans la même foulée. Se limitant aux personnes physiques, à l'exclusion des personnes morales, l'ouvrage s'adresse avant tout à un public étudiant suivant le cours de droit des personnes. Sans avoir, de l'aveu même des auteurs, « la prétention d'épuiser toutes les questions relatives à ce secteur du droit qui est en pleine ébullition [...] [l'ouvrage] se veut plutôt un exposé des grands principes en la matière ». Néanmoins, on trouve à la fin de chaque chapitre des sections « pour aller plus loin » qui contiennent, tout à la fois, des références et de l'information supplémentaire qui permettent au lecteur d'approfondir ses connaissances sur un sujet particulier.

À l'instar de la première édition, l'ouvrage se divise en deux parties. La première, rédigée par Édith Deleury, s'intéresse au principe de la personnalité juridique et aux droits que celle-ci confère aux individus qui, en raison de leur naissance, en sont titulaires. La se-

1. *Commentaires du ministre de la Justice, Le Code civil du Québec, un mouvement de société*, Québec, Les Publications du Québec, 1993, t. I, p. VII.

2. ORCC, *Rapport sur les droits civils*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1968, pp. 4-6.

3. *Op. cit.*, note 1, p. 3.

4. É. DELEURY et D. GOUBAU, *Le droit des personnes physiques*, Cowansville, Yvon Blais, 1994.

conde, rédigée par Dominique Goubau, s'attarde sur les limites de la personnalité juridique au regard des mineurs et des majeurs inaptes.

Si la structure générale de l'ouvrage demeure inchangée, nombre de chapitres ont été actualisés. Les auteurs ont intégré à la seconde édition plus de 200 nouveaux jugements et de multiples interprétations doctrinales qui ont été proposées depuis l'adoption du C.c.Q. Outre ces mises à jour, la première partie du volume, « La personnalité juridique des êtres humains », présente les développements du droit en matière d'intégrité physique et morale des individus.

Le premier titre d'Édith Deleury traite de l'existence, de l'apparition, des conditions d'acquisition et de l'extinction de la personnalité juridique. Elle souligne, de plus, les cas exceptionnels où il y a un doute quant à l'existence de la personnalité juridique en raison d'une incertitude au sujet de l'existence de la personne titulaire de la personnalité juridique, notamment les cas de l'absent et du disparu.

Le second titre porte sur la protection de la personnalité juridique et sur les droits patrimoniaux et extrapatrimoniaux qui en découlent. L'ensemble a été restructuré afin de faciliter la compréhension du lecteur. Les deux chapitres où l'auteure discute de l'intégrité physique et morale des individus ont été particulièrement enrichis et complétés par l'ajout des nouveaux développements jurisprudentiels et doctrinaux en la matière. Quatre sujets sont désormais traités de façon plus exhaustive : le consentement aux soins du mineur par le parent qui n'a plus la garde de son enfant ; l'appréciation de la capacité du majeur inapte à consentir aux soins qu'il reçoit ; le traitement des demandes relatives à l'intégrité de la personne ; le droit de l'individu à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation.

Traitant plus particulièrement de l'intégrité physique des mineurs de moins de 14 ans, l'auteure aborde plus en profondeur la question du consentement aux soins pour l'enfant, lorsqu'un seul des parents est titulaire de la

garde ou lorsque la garde est confiée à des tiers. S'appuyant sur un jugement récent de la Cour suprême⁵, l'auteure écarte la nécessité du consentement du parent non gardien, tout en précisant que ce n'est pas l'opinion doctrinale majoritaire.

Édith Deleury examine ensuite le consentement aux soins dans le cas des majeurs inaptes. Elle s'attache à l'approche fonctionnelle retenue par les tribunaux quant à la capacité du majeur inapte à consentir aux soins qui lui sont prodigués. Une telle approche implique que le majeur inapte doit être en mesure de comprendre le traitement et d'évaluer les conséquences de ses choix. À partir de la décision de la Cour d'appel dans l'affaire *Institut Philippe Pinel c. A.G.*⁶, rendue en 1994, l'auteure approfondit cette notion en mettant en lumière les critères retenus par la Cour à l'égard de la tendance, trop répandue chez les professionnels de la santé, à ne remettre en question la capacité du majeur inapte que lorsque celui-ci refuse un traitement suggéré par le praticien.

Terminant le chapitre sur l'intégrité physique d'une personne, l'auteure a choisi, avec justesse, d'y ajouter une section entièrement nouvelle. Elle aborde ainsi le traitement judiciaire des demandes relatives à l'intégrité de la personne au regard du tribunal compétent, des règles relatives à la représentation et à l'audition et des critères qui doivent fonder la décision. L'ajout de cette section dans la seconde édition permet à l'auteure de tracer un portrait plus exhaustif de la situation.

Bien qu'il ait subi moins de modifications que celui qui s'intéresse à l'intégrité physique des individus, le chapitre sur l'intégrité morale a néanmoins bénéficié de certains éclaircissements. Présentés en un tout dans de la première édition, les droits d'un individu à la protection de sa dignité, de son honneur, de sa réputation et de sa vie privée sont désormais abordés, fort justement, de façon distincte, puisqu'aucun de ces droits ne [participe] du

5. *W. (V.) c. S. (D.)*, [1996] 2 R.C.S. 108.

6. *Institut Philippe Pinel c. A.G.*, [1994] R.J.Q. 2523.

même fondement et, partant, n'[a] [...] la même finalité⁷ ».

Le troisième et dernier titre de la première partie analyse tout ce qui relève de l'individualisation d'une personne physique, à savoir son nom, son sexe et son domicile, de même qu'il traite des conditions de leur octroi, de leur modification et de la constatation de l'état des personnes au regard de l'État civil.

La seconde partie de l'ouvrage, intitulée « Les incapacités et la protection des incapables », présente peu de modifications relativement à la première édition, reflétant ainsi la stabilité du droit en ce domaine. Dominique Goubau y discute de la nécessité de protéger ces individus, souvent plus vulnérables, nécessité qui oblige l'instauration d'une incapacité dite protectrice empêchant certains individus d'acquiescer ou d'exercer un droit normalement conféré par l'octroi de la personnalité juridique.

Le premier titre rend compte des mesures de représentation instaurées pour la protection du mineur avant d'aborder son émanci-

pation simple ou pleine. La tutelle, la charge tutélaire et le conseil de tutelle sont autant d'institutions qui, transformées par le nouveau Code civil du Québec, sont analysées sous ce titre.

Le second titre s'intéresse aux majeurs incapables et distingue les différents régimes de protection qui leur sont applicables : la tutelle, la curatelle, le conseiller au majeur et le mandat donné en prévision de l'incapacité. Chaque régime est étudié en fonction de ses conditions d'ouverture, de sa finalité et de ses conditions de révision et de clôture.

En somme, à l'exception des chapitres sur l'intégrité morale et physique des individus, l'édition de 1997 reprend essentiellement le même propos que l'édition originale publiée en 1994. La nécessité de cette seconde édition se justifie ainsi par ces ajouts, et également par l'intégration au texte de nombreux jugements rendus depuis la parution du premier volume. De même, l'ouvrage de restructuration réalisé par les auteurs facilite la compréhension des principes exposés, travail essentiel puisque *Le droit des personnes physiques* s'adresse entre autres à un lectorat étudiant qui doit s'initier à un domaine du droit civil en constante évolution.

Catherine PERREault
Université Laval

7. P. KAYSER, *La protection de la vie privée par le droit*, 3e éd., Paris, Économica/Presses universitaires d'Aix-Marseille, 1995, p. 19 et suiv.